



We offer reliable, accurate,  
efficient & secure clearing ,& settlement services  
for retail payments in Belgium as well as an information  
exchange platform offering a diversity of services to the financial community.

Rapport annuel 2021

# CEC

**Centre d'échange et de compensation**

*Arrondissement judiciaire de Bruxelles*

*BE 0414.509.011*

**Bld. du Roi Albert II 19,  
1210 Bruxelles**

**[www.cecbelgium.be](http://www.cecbelgium.be)**



## Le mot du président

L'année 2021 restera dans les annales comme celle où nous avons passé plus de temps à travailler à domicile qu'au bureau. « Tenir ses distances » était le maître-mot, et nous sommes tous tournés vers le commerce électronique et mobile. La fédération du commerce électronique SafeShops.be a constaté une augmentation de 39 % du nombre de transactions dans les boutiques en ligne belges par rapport à 2020. Mais le télétravail a aussi ses inconvénients. Comme nous étions joignables dans notre environnement familial, nous avons été plus souvent victimes d'arnaques via Internet. En 2021, le Centre pour la Cybersécurité Belgique a reçu 4,5 millions de signalements de cas de fraudes par phishing via e-mail, SMS, Whatsapp et autres canaux. Le CEC va étudier, en concertation avec son partenaire STET, les possibilités de contribuer à la protection des clients de nos membres.

L'augmentation des achats sur Internet s'inscrit aussi dans une tendance sociétale vers une société de l'instantané où tout est disponible plus rapidement, et même, si possible, immédiatement. Au sein du CEC, nous le constatons par l'augmentation des traitements de paiements instantanés. Notre service IP permet aux clients de nos membres d'enregistrer 24 h/24, 7 j/7 un virement qui est comptabilisé dans les 5 secondes sur le compte du bénéficiaire. En 2021, 16,5 % des virements effectués dans le cadre du CEC étaient déjà instantanés.

Le traitement au sein de notre service IP va certainement continuer de progresser. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que bon nombre des recommandations formulées par Azzana Consulting pour la stratégie 2022-2027 du CEC portent sur cet aspect. Il incombera donc à la direction du CEC, en concertation avec notre prestataire STET, de rendre ce service IP « future proof ». Mais nous ne devons pas pour autant négliger les autres volumes de paiements. Azzana Consulting prévoit qu'une grande partie de ces volumes seront traités par les produits classiques.

Outre les évolutions en matière de clearing et settlement, nous constatons aussi une forte augmentation de l'échange d'informations entre banques dans le domaine Transfin. En mars de l'année passée, nous avons intégré le mécanisme SEDUS pour l'échange de données relatives aux chèques dans ce domaine. À la demande de l'UPC/BVK, nous avons aussi développé la consultation de certificats CPE dans la base de données VEKA.





Fin 2021, Karel Andries a mis un terme à sa carrière en mettant fin à son mandat de président du Conseil d'administration. Au cours des 40 dernières années, Karel a contribué à de nombreuses grandes évolutions dans le domaine des paiements, du lancement de l'euro à l'introduction du système SEPA ou encore la mise en œuvre des virements instantanés, dont il a été l'instigateur. Au nom de l'ensemble du Conseil d'administration, je tiens à remercier personnellement Karel pour sa contribution inestimable.

Avec Karel, le CEC est parvenu ces dernières années à prendre part aux solutions apportées aux défis auxquels nos membres font face. Nous envisageons l'avenir avec confiance et nous souhaitons anticiper les nouveaux développements. On s'attend à ce que le recours aux virements instantanés continue de progresser dans les années qui viennent, que ce soit du fait de nouvelles réglementations favorisant le recours aux virements instantanés dans les points de vente ou la mise en œuvre d'autres initiatives européennes. Par ailleurs, nous étudions la valeur ajoutée que le CEC peut offrir dans le cadre de nouveaux services comme le contrôle des noms IBAN, le Request to Pay ou l'euro numérique.

De grands défis nous attendent. En collaboration avec STET, nous garantirons une plateforme de traitement performante pour nos membres.

Geert Van Antwerpen  
Président du CEC



## I. Qui sommes-nous et que faisons-nous ?

Le CEC, ou « Centre d'Échange et de Compensation », est une ASBL de droit belge créée en 1974 sous l'égide de la BNB. Le CEC assure l'échange et le règlement des paiements du secteur du détail en Belgique. Les paiements échangés concernent des SCT (« SEPA Credit Transfers » ou virements), des SCT Inst (virements instantanés) et des SDD (SEPA Direct Debits, ou domiciliations), des chèques et paiements relatifs à des transactions par carte.

L'ASBL CEC réunit 14 établissements de crédit belges ainsi que bpost en tant que membres/participants directs ainsi que 29 participants indirects dans l'application CORE.BE (SCT/SDD/chèques/paiements par carte). Quatorze participants directs et 3 participants indirects participent aux virements instantanés.

Après le net recul provoqué par la pandémie en 2020, les volumes se sont rétablis à partir de mars 2021. En fin de compte, CORE.BE a traité **1 476 776 572 transactions** en 2021 pour un montant total de **1 309 156 564 404,66 €**. Cela correspond à une moyenne de **5 623 665 transactions par jour**. Ces chiffres sont supérieurs à ceux de 2020, mais les volumes de 2019 n'ont pas encore été égalés, ce qui s'explique en partie par la poursuite de l'évolution des virements standard aux virements instantanés, mais aussi par la crise sanitaire qui perdurait.

Les virements instantanés ont moins souffert de la pandémie. C'est ainsi qu'en 2021, **125 229 598 virements instantanés** ont été traités pour un montant total de **75 091 230 919,08 €** dans l'application IP.BE. En moyenne, **343 095 virements instantanés par jour** ont été traités en 2021, 7 jours sur 7. Cela représente une progression de 26 %. Les virements instantanés représentent désormais plus de 16,5 % des virements traités par le CEC. En 2020, la part des virements instantanés était de 14 %.

La plateforme technique et opérationnelle a été sous-traitée en 2013 à la société française STET qui exploite également le système français d'échange et de compensation. Courant 2019, le contrat avec STET a été prolongé, après négociations, pour une période de 5 ans. Le nouveau contrat court jusqu'au 31 mars 2024. Les nouveaux tarifs s'appliquent depuis le 01/01/2020.

La sous-traitance est basée sur une structure contractuelle spécifique, dans le cadre de laquelle le CEC a un contrat avec STET, fixé dans un « Framework Agreement », incluant les « System Rules » qui décrivent de manière détaillée les règles et procédures liées au traitement des ordres de paiement.



Les participants directs et les participants indirects qui y ont un accès technique direct ont signé un « Service Contract » avec STET. La participation au CEC est régie par ses statuts et son règlement.

Le CEC est soumis au contrôle de la Banque nationale de Belgique pour ce qui concerne ses activités de paiement. Les aspects pratiques de ce contrôle sont décrits dans un « Memorandum of Understanding » conclu entre la BNB et le CEC. La BNB possède un accord de collaboration avec la Banque de France, qui est responsable du contrôle de STET, dans le cadre de l'utilisation commune de l'infrastructure de clearing par les banques belges et françaises.

Le CEC a signé par ailleurs des contrats avec la BNB : le « Target2 Ancillary System Contract » qui constitue la base de la liquidation des paiements entre les participants directs et un « Technical Account Agreement » régissant le préfinancement des paiements instantanés.

Ces deux contrats ont fait l'objet d'une révision en 2021 en vue de la participation du CEC à TIPS.

Le CEC, et du même fait le contrat avec STET, est régi par le droit belge.

Le CEC est par ailleurs soumis à une réglementation spécifique, à savoir :

- le « Settlement Finality Act » du 28 avril 1999, et
- la loi du 15 décembre 2004 relative au « Financial Collateral ».





En 2017, les activités du CEC ont été élargies à une nouvelle business line : **Transfin (Transfer of Financial Information)**. Cette appellation recouvre différents services : le service de mobilité interbancaire Bankswitching qui appuie le changement de banque des consommateurs et le service E-deduction qui transfère les demandes de saisie d'avoirs d'origine publique, et enfin le service Harmattest qui échange les demandes relatives aux arriérés ONSS.

En 2021, les services SEDUS (échange d'images de chèques) et EPC (consultation et récupération de données relatives au certificat de prestation énergétique) y ont été ajoutés. Ce dernier service n'a pas encore été activé en 2021 (uniquement disponible en test à l'heure actuelle) étant donné que certaines restrictions d'utilisation, qui n'ont été communiquées que tardivement dans le processus de développement, réduisent fortement la valeur ajoutée du service.

Le service de mobilité interbancaire a été élargi en 2021 à la migration des comptes d'épargne réglementés. Ceux-ci représentent actuellement 21 % des changements de banque. En 2021, **environ 109 000 changements de banque** ont été effectués via le service de mobilité interbancaire.

Les activités Transfin ne sont pas soumises à la surveillance de la BNB.



## II. Nos partenaires

### II. 1. STET SA

STET a été créée en 2004. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'actionnariat se compose de 6 grandes banques françaises (BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Banque Fédérative du Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société Générale) et CB Investissements.

Depuis juillet 2016, le CEC dispose d'un mandat en tant qu'observateur / censeur au sein du Conseil d'administration de STET. Ce mandat a été assuré dès le départ par M. Karel Andries. À la demande de STET et en accord avec le Conseil d'administration du CEC, le mandat a été transféré en 2019 de l'asbl CEC vers M. Karel Andries (*intuitu personae*). Le mandat de M. Karel Andries prendra fin en juin 2022.

STET assure le traitement, la compensation et la liquidation de toute la gamme d'instruments de paiement. La plateforme multi-CSM (CORE1) traite les paiements nationaux belges et français (CORE BE & CORE FR).

Fin 2015, STET a fusionné avec SER2S pour devenir STET SA. Depuis janvier 2016, STET gère le réseau E-rsb pour l'autorisation des paiements par carte en France.

Ces dernières années, STET a investi dans un nouveau service de Clearing & Settlement (CSM) paneuropéen, SEPA.EU, qui a été lancé avec succès en novembre 2016 : les transactions SDD Core et SDD B2B de la communauté française sont traitées depuis cette date dans le cadre du SEPA.EU.

C'est en novembre 2018 qu'a été lancé l'IP CSM, le CSM pour le traitement des virements instantanés Cette infrastructure a été construite sur CORE 2, une nouvelle plateforme de STET parée pour l'avenir. Le service SWIP a été lancé en 2020. Il permet de se connecter à RT1 et/ou TIPS via la plateforme STET.

#### Mission and Vision of STET

*STET is a critical operator for our clients, the banks and the banking communities we serve every day. Stet is responsible for more than 22 billion transactions a year, representing an average of 25 billion Euros per day. This is a great responsibility that we take for banks, central banks and finally end-users. As a Systematically Important Payment System (SIPS), we commit to respecting the highest level of security, rigour, and transparency*



## II.2. Centran

Centran IT Services a été créée en 2005.

Centran est responsable du développement des différents services proposés sur la SFRS (Secure Financial Routing Platform). L'entreprise est également responsable de la gestion technique et opérationnelle et du help desk de deuxième ligne.

### Mission et vision de Centran

*Notre équipe hautement qualifiée et expérimentée fournit à nos clients des services informatiques professionnels.*

*Nous envisageons notre mission comme suit :*

*Comprendre l'organisation et les défis de nos clients*

*Répondre aux attentes des nos clients et les dépasser*

*Proposer une prestation de services de premier plan : conseil aux organismes publics et commerciaux en matière d'innovation et d'utilisation optimale des technologies de l'information*

*Reconnu comme partenaire privilégié pour la gestion de bout en bout de projets informatiques*

*Faire la différence pour nos clients grâce à notre détermination à atteindre des résultats concrets et durables*

*Renforcer et entretenir des relations de qualité avec nos clients, collaborateurs et fournisseurs*

*Nos clients peuvent s'attendre à ce que ces objectifs soient atteints durant le cycle de vie d'un projet. Nous sommes déterminés à tenir nos engagements jour après jour.*





### III. Gouvernance

Le fonctionnement du CEC est fixé dans les statuts. Les membres du CEC sont représentés au sein de l'Assemblée générale. Les Administrateurs sont élus parmi les membres de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration compte au minimum 3 et au maximum 12 membres (le nombre des administrateurs doit toujours être inférieur à celui des membres).

Le Conseil d'administration actuel compte 9 membres, un représentant de Febelfin, un Président et un Secrétaire. Pour chaque membre, il a également été désigné un suppléant.

Les membres du Conseil d'administration sont responsables de l'administration du CEC au quotidien. Ils choisissent parmi les membres un Président et un Vice-président. M. Karel Andries, représentant pour Belfius, était Président du Conseil depuis 2013. Il a quitté le CEC en novembre 2021. Geert Van Antwerpen, représentant de KBC Bank, a été désigné pour succéder à Karel Andries en 2021. Le Président et les Administrateurs ont délégué la gestion au quotidien au General Manager de CEC, Kristine De Lepeleire, qui fait aussi fonction de Secrétaire du Conseil d'administration.

Compte tenu de l'élargissement des activités et de l'évolution rapide de la législation et de la technologie, il a été décidé en 2018 de porter le nombre de réunions annuelles de 4 à 5. Le manager Audit & Risk de STET vient s'exprimer devant le Conseil afin de faire le point, au moins deux fois par an, sur le planning d'audit et l'état de la situation concernant les risques du moment. En 2021, STET a pris part aux réunions du 29/01/2021 et du 08/10/2021. Compte tenu de la crise sanitaire, 3 des 6 réunions, y compris l'Assemblée générale, ont eu lieu par vidéoconférence.

Les questions bilatérales et multilatérales entre le CEC, STET et les participants sont traitées dans le cadre du « Client Committee » (CC). Le CC a pour mission de se prononcer sur l'évolution de la prestation de services de STET, les règles fonctionnelles et systémiques et les propositions présentées par les groupes de travail de Febelfin. Le CC suit également la performance du système et examine les incidents et les propositions d'améliorations éventuelles. Le CC est composé de représentants des participants directs, des participants indirects ayant un accès technique direct, du Manager CEC, du Président et de représentants de STET.

Par ailleurs, un BWG (Business Working Group) est également organisé. L'accent est mis dans ce cadre sur la discussion et la priorisation des modifications imposées ou non par la loi au système ainsi que sur les évolutions des EPC Rulebooks. Le BWG comprend un volet CORE.BE et un volet IP.BE (paiements instantanés).



Une même structure de gouvernance a été mise en place pour la nouvelle business line Transfin. Transfin comprend les services suivants :

- Service de mobilité interbancaire : un service qui aide le client de détail à changer de banque.

- E-deduction: un service qui soutient les institutions financières dans le cadre de l'introduction des demandes de saisie et de la cession d'avoirs divers (pécule de vacances, indemnité de chômage, etc.)

- Harmattest : ce service soutient les demandes des institutions financières concernant les arriérés d'ONSS.

- SEDUS : ce service (lancé le 15/03/2021) permet d'échanger des images de chèques entre banques en vue de réaliser un contrôle de signature.

- EPC : ce service permettra de consulter et de demander des certificats auprès de la VEKA (Agence flamande de l'énergie et du climat). Ce projet est actuellement en phase de test.

Le Client Committee se compose de représentants des utilisateurs de ces services. Par ailleurs, un BWG (Business Working Group) distinct est organisé par service.



## IV. Aperçu des activités en 2021

2021 a été une nouvelle fois une année exceptionnelle : contrairement aux prévisions initiales, la pandémie de coronavirus est restée omniprésente, quoiqu'avec un impact plus limité sur les volumes, qui ont commencé à se rétablir prudemment à partir d'avril-mars.

Globalement, les paiements par le biais du CEC ont **progressé de 5,6 % par rapport à 2020**. Seuls les chèques sont restés sous le niveau de 2020. Les virements instantanés ont nettement moins souffert et ont poursuivi leur progression en 2021 (+26,5 %). Ils représentent désormais plus de 16,5 % des virements traités par le CEC.

Le nombre de participants directs est passé à 15 avec l'arrivée de NewB. Trois participants indirects ont quitté le CEC dans le courant de 2021.

Après le lancement en 2020 du service SWIP (Single Window for Instant Payments) pour la connexion à RT1 (EBA Clearing) — connexion utilisée actuellement par 2 membres — la connexion au TIPS a été ajoutée en novembre 2021. Cet ajout fait suite à l'obligation de connexion au TIPS (cf. décision du Conseil des gouverneurs de la BCE de juillet 2020) pour les CSM et les prestataires de services de paiement (PSP) qui ont signé le SCT Inst Adherence Agreement. 6 banques l'utilisaient déjà à la fin de l'année, et 5 autres membres suivront en 2022. 3 membres ont opté pour une autre solution.

Le service SWIP donne à nos membres la possibilité de respecter leurs obligations d'accessibilité SEPA en se connectant à un seul système de compensation.

Outre l'obligation de connexion au TIPS, la BCE a également décidé d'instaurer une commission TIPS CSM sur le nombre de transactions échangées dans le cadre des CSM privés. Elle a jusqu'à présent fait la sourde oreille face aux protestations de différents CSM.

En 2021, nous avons également poursuivi les préparatifs pour la consolidation Target2 – Target for Securities, prévue pour le 21/11/2022. Après la connexion au TIPS, nous nous concentrons actuellement sur la réussite de la migration « big bang » prévue.





Nous avons aussi connu un certain nombre d'évolutions sur la plateforme Transfin : le service de mobilité interbancaire (« Bankswitching ») a été ouvert en novembre 2020 au passage d'une banque à l'autre des comptes d'épargne réglementés. Treize banques qui participent au service de mobilité interbancaire proposent désormais ce service supplémentaire à leurs clients, et avec un certains succès. Le nombre de changements de banque a connu une forte hausse en 2021 (+56 %). Les transferts de comptes d'épargne d'une banque à l'autre représentent 21 % de ce total, et ce malgré le fait qu'un certain nombre d'acteurs importants ne proposent pas encore cette option à l'heure actuelle.

Malgré des discussions supplémentaires avec le SPF Finances, nous ne sommes pas encore parvenus en 2021 à activer la possibilité de saisie sur crédits fiscaux. Vu le fort intérêt exprimé par toutes les parties, nous continuons de chercher une solution en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser le numéro de registre national dans ce cadre.

Le nouveau service EPC (consultation et demande des données du certificat CPE à la VEKA) a été livré en test en juin. Nous n'avons malheureusement enregistré aucun intérêt en 2021 en raison des possibilités d'application limitées. Par exemple, les banques ne peuvent pas conserver ces certificats pendant plus de 3 mois, et les informations ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des rapports prudentiels. Ces restrictions n'étaient pas connues au début du projet.

En 2021, le CEC a fait appel à Azzana Consulting pour faire le point des options futures qui s'offrent au CEC du fait des nombreuses modifications à venir : la généralisation des virements instantanés, l'obligation de connexion au TIPS, l'intérêt possible du marché pour le Request-to-Pay en complément des virements instantanés standard, l'initiative EPI et la stratégie européenne en matière de paiements au détail, qui ont toutes deux pour ambition de créer un système de paiement européen solide, les analyses en vue d'un euro digital (CBDC – Central Bank Digital Currency) lancées par la BCE.

Et enfin, le CEC a dit adieu à son Président en 2021. Pendant plus de 9 ans, Karel Andries a dirigé le CEC avec passion et ambition. Le Conseil d'administration lui est particulièrement reconnaissant pour ses nombreuses années d'engagement enthousiaste et passionné.



## V. Chiffres

### V.1. Activités de clearing

Au début de l'année 2021, 46 institutions participaient directement ou indirectement au CEC : 14 participants directs, 30 participants indirects et 2 participants indirects avec accès technique direct. NewB a rejoint le CEC en tant que participant direct tandis que 3 sous-participants ont quitté le CEC. Le CEC comptait donc **43 participants** au 31/12/2021.

En 2021, **1 476 776 572** transactions ont été traitées via CORE.BE, ce qui représente une augmentation de 5,60 % par rapport à 2020.

Outre l'impact de la pandémie, il convient également de tenir compte de l'évolution, limitée, mais régulière, des virements (SCT) aux virements instantanés (SCT Inst.). Ces derniers sont traités dans un autre système de paiement (IP BE).

Parmi les SDD, 98,20 % des transactions sont des SDD Core (B2C), le 1,8 % restant étant constitué de transactions SDD B2B. Cette répartition est demeurée inchangée. Les chèques ne se sont pas redressés de la chute provoquée par la pandémie.

Le montant échangé dans CORE.BE s'est établi à **1 309 156 564 404,66 €** en 2021, soit une hausse d'environ 9,20 %.

Les échanges dans le cadre du CEC ont dépassé pour la première fois une moyenne de 5 milliards d'euros par jour.

En 2021, **125 229 598 virements instantanés** ont été exécutés par l'intermédiaire du CEC, soit plus de 16,5 % du nombre total de virements.



## 2. Activités Transfin

En 2021, **109 389 changements de banque** ont été réalisés via le service de mobilité interbancaire. Environ 20 % de ce total concernent le passage d'une banque à l'autre de comptes d'épargne réglementés, une option proposée au service de mobilité interbancaire fin 2020. Treize banques proposent désormais ce service supplémentaire à leurs clients. Nous nous attendons à ce que d'autres banques viennent s'y ajouter dans le courant de l'année 2022.

Le service **E-deduction**, lancé en 2018, est actif depuis plus de 3 ans et fonctionne comme prévu. Cinq participants, dont deux banques et trois organismes de recouvrement, utilisent actuellement ce service. Les demandes de saisie des pécules de vacances (ONVA) et des allocations de chômage (ONEM) sont désormais échangées par voie électronique via le CEC. En 2021, **49 937 demandes** ont été traitées. Cela représente une progression par rapport aux 30 991 demandes reçues en 2020.

En 2022, nous essaierons à nouveau d'ajouter de nouvelles parties (dont l'Association d'Institutions Sectorielles, AIS). Nous espérons également pouvoir fournir le même service avec le SPF Finances.

Le projet **Harmattest** a été lancé en novembre 2019, à la satisfaction de toutes les parties concernées.

En 2021, **694 421 demandes** ont été échangées via cette application par les 4 banques participantes. Ce chiffre est nettement plus élevé que le nombre de demandes de 2020, qui n'était encore que de 223 825 demandes. Le report généralisé des paiements ONSS en 2020 des suites de la situation économique difficile pendant la pandémie semble être une explication évidente à cette hausse.





## VI. Coûts

Le total des dépenses pour les activités de compensation en 2021 s'est élevé à **3 467 153,04 €**.

Le coût unitaire total par opération CORE.BE en 2021 s'élève à **0,002 35 € par transaction**, ce qui se rapproche à nouveau des 0,23 centime d'euro par transaction en 2019. À la suite du renouvellement du contrat avec STET, les prix ont été revus à la hausse à partir du 01/01/2020 après être restés stables les 5 années précédentes. En combinaison avec une forte baisse du volume, cette augmentation tarifaire a provoqué une hausse à 0,26 centime d'euro par transaction.

En 2021, conformément à la décision du Conseil d'administration, les coûts opérationnels du CEC pour les activités de compensation ont encore été portés entièrement à la charge de CORE.BE.

En 2021, un virement instantané coûtait au total **0,003 7 €** par transaction. Ce coût englobe les frais fixes et variables, y compris les coûts de Target2 (funding/defunding).

Les dépenses pour les activités de Transfin se sont élevées à **668.367 €**, conformément au budget (671 160 €). Ces dépenses concernent aussi bien les frais fixes annuels (frais de gestion des différentes applications et une partie des coûts d'exploitation du CEC) et les frais variables.

## VII. Qu'est-ce qui nous attend en 2022 ?

L'année 2022 s'annonce une fois encore fascinante. Nous allons continuer de travailler sur les résultats de notre exercice stratégique, achevé fin 2021 en vue d'améliorer et d'élargir encore plus nos services.



### **Pour les activités de clearing...**

Nous ne prévoyons pas de nouveaux participants pour 2022, ni pour CORE.BE, ni pour IP.BE. La situation pourrait encore changer si la Commission européenne prend des initiatives en vue de promouvoir les paiements instantanés.

Début 2022, la connexion (obligatoire) des participants et du CEC au TIPS sera terminée. Les PSP doivent être joignables dans le TIPS pour le 25/02/2022 au plus tard, c'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure de recevoir des virements instantanés depuis le TIPS.

En réaction à l'exercice stratégique de 2021, nous allons nous atteler en 2022 à une feuille de route pour les virements instantanés. À présent que les bases ont été posées, il est temps de voir comment le CEC peut soutenir l'évolution des virements instantanés. Différentes questions sont sur la table dans cette perspective, par exemple les « non-time critical instant payments », la possibilité de traiter des « files », une meilleure protection contre la fraude. Et nous suivrons évidemment avec un grand intérêt les développements au sein d'EPI et nous ferons rigoureusement le point de leur impact potentiel sur le CEC.

En 2022, nous travaillerons d'arrache-pied au projet de migration Target2. Cette migration aura lieu le 21/11/2022 après que ce projet a été reporté d'un an à la demande des différentes communautés. Il s'agit d'une migration de type « big bang », ce qui signifie que l'échec n'est pas une option. La BNB suit de près l'avancement du projet, et le CEC et STET organisent des réunions périodiques afin de maintenir le projet sur la bonne voie.



Le CEC/STET continue de se prémunir contre la cybercriminalité. La participation à TIBER.BE nous permet de recenser les vulnérabilités potentielles.

### **Pour les services Transfin**

Nous comptons engager un Service & Administration Manager pour les services Transfin en 2022 afin de poursuivre le développement de nos services. Nous avons pour ambition manifeste d'augmenter le nombre de services et d'élargir notre plateforme.

Concernant le service Bankswitching, nous continuons de travailler à l'envoi numérique des notifications en rapport avec les changements de banque. Cela rendra le processus encore plus efficace.

Outre l'ONVA et l'ONEM, nous espérons accueillir l' AIS (Association d'Institutions Sectorielles) et le SPF Pensions parmi les utilisateurs du service E-deduction.

Nous prévoyons cette année un certain nombre de nouveaux participants au service Harmattest.

Nous allons également renforcer la sécurité de la plateforme SFRS en réaction aux recommandations issues de l'exercice DRP et d'un audit de sécurité externe. Un budget supplémentaire a été libéré à cette fin en 2022.





## Annexes

**Tableau 1 : Évolution du nombre d'opérations traitées dans CORE.BE**

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
1997	880 603 041	3 536 558	
1998	929 137 415	3 716 550	+5,51 %
1999	937 161 476	3 748 646	+0,86 %
2000	885 216 332	3 569 421	-5,54 %
2001	919 043 857	3 705 822	+3,82 %
2002	985 393 685	3 957 404	+7,22 %
2003	1 019 023 740	4 092 465	+3,41 %
2004	1 009 549 690	4 006 150	-0,93 %
2005	952 167 361	3 808 669	-5,68 %
2006	966 493 229	3 881 499	+1,50 %
2007	1 011 745 908	4 046 984	+4,68 %
2008	1 063 399 983	4 236 653	+5,11 %
2009	1 122 911 389	4 473 751	+5,60 %
2010	1 170 222 686	4 643 741	+4,21 %
2011	1 224 941 138	4 899 765	+4,68 %
2012	1 295 117 376	5 159 830	+5,73 %
2013	1 365 560 826	5 484 180	+5,44 %
2014	1 272 233 062	5 129 972	-6,83 %
2015	1 402 218 076	5 477 414	+10,22 %
2016	1 385 016 535	5 410 221	-1,23 %
2017	1 311 974 380	5 144 997	-5,27 %
2018	1 456 666 020	5 734 905	+11,03 %
2019	1 512 746 024	5 932 337	+3,85 %
2020	1 396 924 239	5 456 735	-7,66 %
2021	1 467 776 572	5 623 665	+5,07 %



**Tableau 2 : Évolution des montants traités dans  
CORE.BE**

(en millions d'euros)

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
1997	457 623	1838	
1998	482 472	1930	+5,43 %
1999	476 246	1905	-1,29 %
2000	484 383	1953	+1,71 %
2001	508 439	2050	+4,97 %
2002	530 961	2132	+4,43 %
2003	552 283	2218	+4,02 %
2004	584 779	2321	+5,88 %
2005	632 478	2530	+8,16 %
2006	669 017	2687	+5,78 %
2007	746 786	2987	+11,62 %
2008	803 010	3199	+7,53 %
2009	804 852	3207	+0,23 %
2010	846 919	3361	+5,23 %
2011	886 667	3547	+4,69 %
2012	909 127	3622	+2,53 %
2013	911 612	3661	+0,27 %
2014	870 681	3511	-4,49 %
2015	883 411	3451	+1,46 %
2016	918 955	3705	+4,02 %
2017	941 762	3693	+2,46 %
2018	1 122 891	4421	+19,23 %
2019	1 204 747	4724	+7,29 %
2020	1 198 766	4682	-0,50 %
2021	1 309 156	5016	+9,21 %



**Tableau 3 : Évolution du nombre de virements instantanés dans IP.BE**

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
2019	59 798 578		
2020	99 412 563	272 363	+66 %
2021	125 229 598	343 095	+26 %

**Tableau 4 : Évolution des montants traités dans IP.BE**  
(en millions d'euros)

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
2019	S. o.	S. o.	S. o.
2020	57 043	155 856 800	
2021	75 091	205 729 400	+32 %





## Tableau 5 : liste des membres du Conseil d'administration du CEC

au 31/12/2021

Membres du Conseil d'administration	Délégués effectifs	Suppléants
AXA Banque Belgium (*)	Cantoro Enzo	Tuijn Els
BNP Paribas Fortis (**)	Depoortere Frank	Bucquoye Erika
FEBELFIN (**)	Wynant Patrick	Carre Saar
Belfius (**)	Debrue Philippe	Debrue Philippe
ING Belgium (**)	Hanssens Katrien	Vanthournout Amaury
KBC Bank (*) - Président	Van Antwerpen Geert	De Meersman Ivo
bpost (**)	Masson Charlotte	Beelaert Nancy
bpost banque (**)	Van Wemmel Ludwig	Simoens Stef
Bank J. Van Breda (*)	Janssens Guy	Mondy Matthias
Crelan (*)	Van Daele Kristof	Rolus Ramses

(\*) Einde van het mandaat in 2023  
Fin de mandat en 2023

(\*\*) Einde van het mandaat in 2022  
Fin de mandat en 2022



**Tableau 6 : aperçu des participants directs de CEC  
CORE.BE  
au 31/12/2021**

<b>Participants directs (14)</b>	<b>Nombre de participants indirects (29)</b>
Argenta	
AXA Banque Belgium	
Banque J. Van Breda	1
Banque CPH	
Banque Nagelmackers	
Belfius Banque	1*
Beobank	
BNPPF	1*
bpost	1
bpost banque	
CRELAN	2
ING Belgium	11
KBC Bank	12
NewB	
vdk bank	

\* représente un participant indirect avec accès technique direct



**Tableau 7 : aperçu des participants indirects de CEC – CORE.BE  
au 31/12/2021**

<b>Participants indirects (27 + 2*)</b>	
Bank De Kremer	HSBC Bank
ABN AMRO Bank	Keytradebank
ATTIJARIWAFABA Bank	Lombard Odier Europe
Banco Bilbao	Mediterranean Bank PLC
Bancontact Payconiq *	AION
Banco Santander	BNB
Banque Degroof	NIBC Bank
Banque Delen	RABO Int
Bank of Baroda	Santander Benelux
Banque CHAABI MAROC	Société Générale
BYBLOS Bank EU	State Bank India
CBC Banque et Assurances	Triodos Banque
Deutsche Bank	United Taiwan Bank
Europabank :	

\* participant indirect avec accès technique direct





**Tableau : 8 : aperçu des participants de CEC – IP.BE  
au 31/12/2021**

<b>Participants directs (14)</b>	<b>Nombre de participants indirects (3)</b>
Argenta	
AXA Banque Belgium	
Banque J. Van Breda	Bank De Kremer
Banque CPH	
Banque Nagelmackers	
Belfius Banque	
Beobank	
BNPPF	
bpost	
bpost banque	
CRELAN	Europabank*
ING Belgium	
KBC Bank	CBC Banque
vdk bank	

\* participant indirect avec accès technique direct